

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	10
Votants	12

**Date de la convocation :**

21 mars 2023

**Date d'affichage**

21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

---

OBJET DE LA DELIBERATION N°30/2023 : **TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

**David GILBERT, conseiller municipal et président du GJBF (groupement des jeunes du bocage fougerais) est invité à sortir de la salle pour ce sujet.**

Avant d'engager le débat, Monsieur Le Maire présente 4 scénarii pour la pratique du football sur la commune :

1/Fermeture du terrain actuel pour des raisons de sécurité sans autres projets,

2/Sécurisation du terrain actuel, suppression de l'éclairage, ce qui représenterai un budget de 50 000 à 100 000 € HT,

3/Rénovation du terrain actuel en un terrain synthétique dans le but de devenir un centre dédié à l'entraînement pour les deux clubs utilisateurs (investissement de l'ordre de 800 000 à 900 000 € HT)

4/ Construire un nouveau complexe sportif synthétique dédié au football proche du bourg, à proximité du Sell'Parc et des futurs lotissements (investissement de 1 000 000 € HT). Dans ce cas, Monsieur Le Maire propose de réfléchir sur des solutions alternatives pour la mise en œuvre des vestiaires. La somme évoquée dans l'estimatif de l'étude de faisabilité ( 450 000 € HT) n'est pas acceptable.

Monsieur Le Maire ajoute que le Club de football est très bien structuré. Ce dernier est le plus grand club de Bretagne féminine. Il a clairement émis le souhait de disposer d'un site supplémentaire pour répondre aux effectifs croissants.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire a rappelé l'analyse financière réalisée par Amandine RETO, conseillère aux décideurs locaux du service de gestion comptable. Le service de gestion comptable de Fougères confirme que la commune s'inscrit pleinement dans une gestion saine et responsable de ses finances et confirme ainsi la bonne santé financière de La Selle-en-Luitré.

Des échanges constructifs et qualitatifs ont eu lieu. Des interrogations et des inquiétudes ont été relevées. Chacun a pu s'exprimer et avoir les réponses aux questionnements.

Pour conclure après débat, Monsieur Le Maire invite les élus au VOTE.

Pour, contre ou abstention pour la mise en œuvre d'un terrain de football synthétique à proximité du Sell'Parc.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (12 votants dont 2 pouvoirs : Oui : 10 ; Non : 1 ; Abstention : 1) :**

- **ACTE** la mise en œuvre d'un terrain de football synthétique à proximité du Sell'Parc sous réserve de l'achat du terrain,
- **SOLLICITE** Monsieur le Maire pour l'établissement d'un cahier des charges dans l'optique de recruter une maîtrise d'œuvre pour ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le - 3 AVR. 2023

ID : 035-213503246-20230328-30\_2023-DE